

Le BRIOTTIN



Novembre 2023

*MARCHÉ DE
NOËL DE
BRION*

DIMANCHE

26 NOVEMBRE

de 10h à 18h

**A LA SALLE DES FÊTES
« LES GRANGES DU CHÂTEAU »**

NOMBREUX

EXPOSANTS



***Restauration et vin
chaud sur place***

Le mot du maire



Chères Brionaises,
Chers Brionais,

La fin de l'année approche à grands pas. L'année qui se termine a une nouvelle fois été riche en animations pour notre village. Toutes les associations participent à la vie de notre Commune et je tiens ici à souligner la remarquable entente qui règne entre elles. Nous les avons d'ailleurs réunies pour établir le calendrier des animations jusqu'à juillet 2024. Un grand merci également à tous les bénévoles et les bras qui aident à la mise en place et au rangement de toutes ces activités.

Cette fin d'année est également marquée par des retards dans les travaux qui étaient annoncés : la fin de la route de Bussy et le passage en LED de l'éclairage public ont été reportés en 2024. Cependant, l'affaire de la maison qui tombe en ruines rue du Vaunoyer est en passe d'être résolue. Le Tribunal Judiciaire de Sens nous a donné l'autorisation de démolir cet édifice. Cela va cependant occasionner un trou dans les finances de la Commune mais nous n'avons pas le choix. Espérons que le propriétaire indélicat sera en mesure de nous rembourser mais malheureusement je ne me fais pas beaucoup d'illusions à ce sujet.

Une période festive s'ouvre devant nous avec le retour du marché de Noël et des ateliers de Noël pour les enfants.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches pour ceux qui le pourront. Nous nous retrouverons le 14 janvier 2024 pour les traditionnels vœux du Maire et du Conseil Municipal.

Philippe PETIT

Sommaire

La mairie

- 2 En direct de la mairie
- 12 Mémoire

Notre village

- 13 Nos associations
- 16 Marché
- 17 Ça s'est passé...
- 22 Nos aînés
- 23 École buissonnière

Envie d'apprendre

- 24 Papill'ons et papill'ottes
- 25 Jeux

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Site internet : <https://www.brion-yonne.fr>
Facebook : <https://www.facebook.com/communedebrion/>
Instagram : [commune_brion_89](https://www.instagram.com/commune_brion_89)

En direct de la mairie

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 31 MAI 2023

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture a émis des observations sur le compte administratif de la commune. La reprise des résultats est corrigée en conséquence.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Modification de la délibération du Compte Administratif 2022.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Équilibrage des opérations d'ordres du budget communal 2023 à la demande du bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture.

LOGICIEL COMPTABLE : CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Le fournisseur du logiciel comptable (CERIG) n'est plus adapté à ce jour pour la Mairie. Il pose beaucoup de problèmes de comptabilité vis-à-vis de la Trésorerie.

D'autres fournisseurs ont été contactés pour connaître leurs compétences et leurs tarifs.

Le logiciel COSOLUCE est choisi.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ÉLU

Remboursement d'un élu qui a avancé les frais de carburant pour la fourgonnette de prêt.

EAU POTABLE : NON-VALEURS

Impayé de facture d'eau pour un montant de 0,04 €. Cet impayé est passé en non-valeur.

EAU POTABLE : RPQS 2022 (rapport annuel sur le prix et la qualité du service)

Le rendement du réseau d'eau potable est de 76.7 % alors qu'il était de 78.5 % en 2021. Une campagne préventive de détection de fuites d'eau a été réalisée en juillet 2022 qui avait permis d'en réparer un certain nombre. D'autres avaient été réparées au fur et à mesure de leur découverte. La qualité de l'eau distribuée est conforme à la réglementation.

SMBVA : PROJET DE RÉVISION DU SAGE DE L'ARMANCON

La commune est consultée pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon par la Commission Locale de l'Eau.

CIMETIÈRE : TARIFS COLUMBARIUM N°2

Le deuxième columbarium a été installé au cimetière. Il sera réservé pour mettre 2 urnes familiales dans 1 case. Le tableau suivant rappelle les tarifs des cases du columbarium n°1 et établit ceux du columbarium n°2 :

DURÉE DE LA CONCESSION (Cimetière et Columbarium)	TARIFS Columbarium n°1	TARIFS Columbarium n°2
Cinquantenaire (50 ans)	231,00 €	460,00 €
Trentenaire (30 ans)	143,00 €	280,00 €
Temporaire (15 ans)	77,00 €	140,00 €
Droit de gravure - Jardin du Souvenir		55,00 €

En direct de la mairie

FÉDÉRATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de 7 nouvelles communes à la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre.

CENTRE DE GESTION 89 : RSU (Rapport Social Unique)

La rédaction du Rapport Social Unique pour l'année 2022 est confiée au Centre de Gestion de l'Yonne moyennant une participation financière de 100,00 €. La réalisation de ce rapport est une obligation pour toutes les collectivités.

RADYONNE : PARTENARIAT

La radio locale RadYonne sollicite une participation financière annuelle d'un montant minimum de 100 € (entretien et renouvellement du matériel) en échange d'annonces sur son antenne concernant les événements communaux. Il est également proposé un tarif préférentiel pour les associations. Il est décidé de ne pas donner suite à la proposition.

DÉSIGNATION D'UN COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE MUTUALISÉ DE L'ÉLU A L'ÉCHELLE DE LA CCJ

Le Conseil Municipal rend un avis favorable à la nomination de M. Pierre VAJDA et de M. Gérard FARRÉ SÉGARA pour constituer le collège de déontologie mutualisé de l'élu.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

La révision partielle du PLUi est en cours et il a été demandé la modification du classement de la parcelle de l'ancienne décharge municipale pour éventuellement permettre à l'avenir l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de deux courriers :
 - SDEY : La Fourchette n'a pas été retenue pour le passage en LED. Projet reporté en 2024.
 - M. BLIN concernant sa demande de raccordement à l'assainissement collectif.
- Affaire GASCARD : le dossier est déposé au Tribunal de Sens et 3 entreprises ont été contactées pour avoir des devis de démolition.
- La bâche sur la toiture ainsi que l'arbre, rue du Vaunoyer, ont été coupés.
- Le 20 juin prochain aura lieu le conseil d'école et le 30 juin aura lieu la distribution des calculatrices aux CM2 qui passent en 6^{ème}.
- Les gendarmes de la Brigade Motorisée (BMo) de Joigny trouvent qu'ils n'ont pas assez d'appui de la municipalité. Ils proposent une journée de sensibilisation des habitants.
Le Maire va demander un rendez-vous avec la BMo de Joigny pour des éclaircissements car il a toujours apporté son soutien aux forces de l'ordre. Les nombreux contacts avec la BTA de Migennes en témoignent. Or les contacts avec la BMo de Joigny sont inexistants. OK pour une opération de sensibilisation.
- Les chiens de madame Tonnerre sont toujours errants sur la commune et au hameau.
Le Maire a eu contact avec un délégué de la SPA envoyé par la SPA de Paris. Ce dernier a essayé de contacter Mme Tonnerre. À ce jour, pas de retour d'information.
Le Maire demande également que les habitants n'hésitent pas à signaler le chien concerné en Mairie, ou à lui directement par SMS avec une photo (tél : 07 83 55 79 89).
- Animation du 13/07 avec « Lili Plumes »
- Les enfants habitant hors Joigny ne sont pas prioritaires pour aller au centre de loisirs de Joigny.
Le Maire va demander des éclaircissements à la ville de Joigny pour les conditions

En direct de la mairie

- d'admission au centre de loisirs.
- La route entre la Fourchotte et Looze est très dégradée (beaucoup de trous). Ils seront bouchés prochainement.
- Remerciement aux personnes qui taillent leurs haies et demande à ceux qui ne l'ont pas fait de le faire.
- Le panneau 50, Route de Brion à la Fourchotte, ne se voit plus. Il est caché par la haie.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 4 JUILLET 2023

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET

Proposition pour la soirée du 13 juillet : un « Show Variétés Années 80 » d'une durée de 1 h 30. Le spectacle sera suivi d'une soirée dansante. Le tarif est de 1 346,40 € toutes charges comprises sans SACEM qui est à la charge de la commune.

MAIRIE : RÉSILIATION TÉLÉPHONIE

À ce jour nous ne sommes plus engagés avec Or-Tel (opérateur téléphone) et Siemens Lease (location du standard) mais encore engagés avec BNP Lease jusqu'en mars 2025. Il est décidé de tout solder maintenant, soit 11 717,64 € TTC (9 764,70 € HT).

BÂTIMENTS COMMUNAUX : ABONNEMENTS TÉLÉPHONIE

Propositions d'un nouvel opérateur pour les abonnements téléphoniques de la mairie, de l'école, de la maison des associations et de la bibliothèque. Après avoir examiné les offres Orange Pro, SFR Pro, Free Pro et Bouygues Pro, c'est Free Pro qui est choisi.

RÉGULARISATION FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT

Suite à une vente de maison et de fuites d'eau, il est nécessaire de régulariser des factures eau et assainissement pour un montant de :

- Eau : 156,98 €
- Assainissement : 422,23 €

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde définit les actions à conduire en cas de crise sur la commune (constitution d'une cellule de crise, définition de lieux de rassemblement, etc...). Il en découle le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), document destiné à la population qui informe des conduites à tenir en cas de problème sur la commune.

Ces deux documents sont consultables en mairie.

ONF : ÎLOT D'AVENIR

Madame BOMO de l'ONF propose d'implanter un essai « îlot d'avenir » sur une parcelle de la forêt communale de Brion. Il s'agit de tester des essences supposées adaptées au réchauffement climatique (cyprès commun, cyprès d'Arizona, pin de Brutia). Cet essai sera réalisé sur une surface de 0,5 ha sur la parcelle n°25.

Ce dispositif serait subventionné à hauteur de 80% par la région et l'ONF monte le dossier.

MIGENNES : MÉTHANISEUR

Projet de la commune de Migennes pour l'installation d'une unité de méthanisation dans le parc d'activités du Canal de Bourgogne. La production de méthane sera injectée dans le réseau de gaz. Les matières premières seront des déchets d'industrie agro-alimentaire, fumiers, ensilage,

En direct de la mairie

déchets verts (pas de boues de station d'épuration). 22 agriculteurs du secteur dont 3 de Brion fourniront des matières et épandront le digestat sur leurs parcelles. La Commune ne s'oppose pas à cette installation.

ÉCOLE : MOBILIER SCOLAIRE

La directrice de l'école Hélène GAMET de Brion demande du mobilier scolaire pour la rentrée (10 chaises et 3 tables réglables en hauteur). Trois entreprises ont été consultées et c'est OXO qui a été retenue pour un montant de 1 329,66 € TTC.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- **La commission « Finances »** a validé les comptes administratifs 2022 des différents budgets. Des décisions modificatives ont été prises sur les budgets 2023.
- **La commission « Travaux »** a constaté que les poteaux d'éclairage public sont toujours en place, route de Bussy. La CCJ a décidé de reporter les travaux des trottoirs en 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vente du bois de la parcelle n°9 pour un montant de 27 219 € aux Ets MILLET HENRY.
- Arrêté sécheresse du 29 juin : Brion toujours en « vigilance ». Un suivi de sécheresse a été établi : questionnaire tous les lundis sur l'état de l'approvisionnement en eau.
- Orange informe de la fin du réseau cuivre pour janvier 2027.
- Une réunion avec La Poste aura lieu le 18 juillet pour réceptionner l'adressage des rues de Brion.
- État des données pylônes : 83 920 € versés à la commune pour 2023
- Le logiciel COSOLUCE est en cours d'installation
- Un chiffrage a été demandé à IDR D pour le raccordement à l'assainissement collectif de la maison de M. Blin et de ses voisins.
- Affaire GASCARD en cours au tribunal de SENS. L'audience devrait avoir lieu le 14 septembre mais Me JOURDAIN essaie d'avancer la date.
- Coupure d'électricité ciblée programmée par Enedis le mercredi 12 juillet entre 9 h 00 et 11 h 30 route de Bussy, rue Pierre Curie et rue Guillaume le Bouc.
- Arrivée d'un maraîcher de Coursan-en-Othe sur le marché du mardi et Corinne est de retour.
- La posture Vigipirate est maintenue « Sécurité renforcée – Risque attentat ».
- Le 20 juin dernier a eu lieu une rencontre des Maires au Tribunal Judiciaire de Sens avec Mme la Procureure de Sens (Julie COLIN) ainsi que le commandant Michaël SERIN (commandant de la compagnie de Gendarmerie de Sens) sur les pouvoirs de police du Maire (axé sur la constatation d'infractions et la verbalisation).
- Contact avec la Société Energie Teams (parc photovoltaïque) qui souhaite rencontrer le conseil municipal.
- Le 20 juin a eu lieu le conseil d'école. Bilan très positif pour le RPI. À Brion il y a eu 2 sorties à Migennes pour le projet de la fresque. Les enfants ont fêté Mardi-Gras, ils ont eu un cycle piscine et la sortie scolaire a eu lieu au Club Poney. A Bussy en Othe, 4 sorties avec USEP, Course du Cœur, visite du collège et sortie à Paris.
Les effectifs pour la rentrée 2023/2024 sont : 6 petits, 11 moyens, 17 grands, 11 CP, 11 CE1, 7 CE2, 10 CM1 et 12 CM2.
La directrice de l'école de Brion demande une aide pour le matin en plus de l'ATSEM.
- Les tarifs du périscolaire (cantine/garderie) vont augmenter à la rentrée. Cela fait 2 ans que les repas et les charges augmentent et que les deux communes avaient fait le choix de

En direct de la mairie

- ne pas répercuter les augmentations sur les tarifs. Malheureusement ce n'est plus possible.
- Les trous de la route de Looze à La Fourchette ne sont pas bouchés.
- La mairie sera fermée du 10 au 14 juillet inclus et du 14 au 25 août inclus.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 19 SEPTEMBRE 2023

DÉSIGNATION DU 3^e RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE LA CCJ

Le Conseil Municipal rend un avis favorable à la nomination de Mme Caroline GIRELLI comme troisième référente du collège de déontologues de la CCJ.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATION

Le Maire est autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

TAXE D'AMÉNAGEMENT (TAUX ET EXONÉRATIONS)

La taxe d'aménagement est confirmée au taux de 3,0% sur tout le territoire de Brion. Les abris de jardins, les serres de jardin à usage non-professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers non-soumis à déclaration préalable sont exonérés de cette taxe.

PLAN DE COUPE 2024 ET AFFOUAGES

Une deuxième coupe de grumes dans le cadre d'une régénération sera réalisée dans la parcelle n°31 pour une surface de 9,45 ha.

Les affouages auront lieu dans les parcelles n°31 (têtes de chênes et hêtres), n°9 (têtes de chênes) et éventuellement n°32.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RATICIDE

Il est remboursé la somme de 44,78 € à un habitant qui avait subi une infestation de rats cet été.

CRÉATION DE POSTE « EMPLOI NON-PERMANENT »

Un emploi non-permanent d'agent technique de catégorie C est créé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'école Hélène Gamet et à la cantine de Bussy-en-Othe. Cet emploi est créé pour une durée de 11 mois à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 juillet 2024. Il s'agit d'un temps non-complet de 24 heures hebdomadaires (20 heures annualisées). Les missions de cet agent seront :

- Secondier les enseignantes de l'école Hélène Gamet
- Accompagner et surveiller les enfants dans le car scolaire du midi
- Aider au service de la cantine et au ménage du périscolaire

AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Suite à un accroissement d'effectifs à la cantine de Bussy-en-Othe, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique communal.

TRANSPORT BUS ÉCOLE - PISCINE

14 séances sont prévues pour l'école Hélène Gamet à la piscine intercommunale de Joigny. L'entreprise Prêt à Partir est retenue pour assurer le transport pour un montant de 75,00 € par aller - retour.

En direct de la mairie

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023/JUIL/058

Une décision modificative est prise pour modifier la délibération et rectifier une erreur de compte.

DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT (REPRISE DU TRACTEUR)

Une décision modificative est prise pour régulariser les écritures de cession de l'ancien tracteur communal.

DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT (COPIEUR ÉCOLE)

Une décision modificative est prise pour régulariser le compte d'imputation de la maintenance du copieur de l'école Hélène Gamet.

EAU : ADMISSION EN NON-VALEUR

Des impayés de factures d'eau et d'assainissement entre 2013 et 2016 pour un montant de 2 039,48 € sont passés en non-valeur.

ASSAINISSEMENT : COLLECTEUR ET BRANCHEMENTS RUE DU MONCEAU

À la demande d'un propriétaire de terrains rue du Monceau, IDRd a été consulté pour réaliser un collecteur et 2 branchements. Le devis s'établit à 29 620,26 € TTC.

Le Conseil Municipal n'accepte pas ce devis et refuse les travaux.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Commissions **finances** : plusieurs décisions modificatives ont été prises pour régulariser différents budgets.
- Commission **urbanisme** : la révision du PLUi est toujours en cours.
- Une réunion sur le **tri des biodéchets** aura lieu à Brion le 9 octobre 2023.

INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

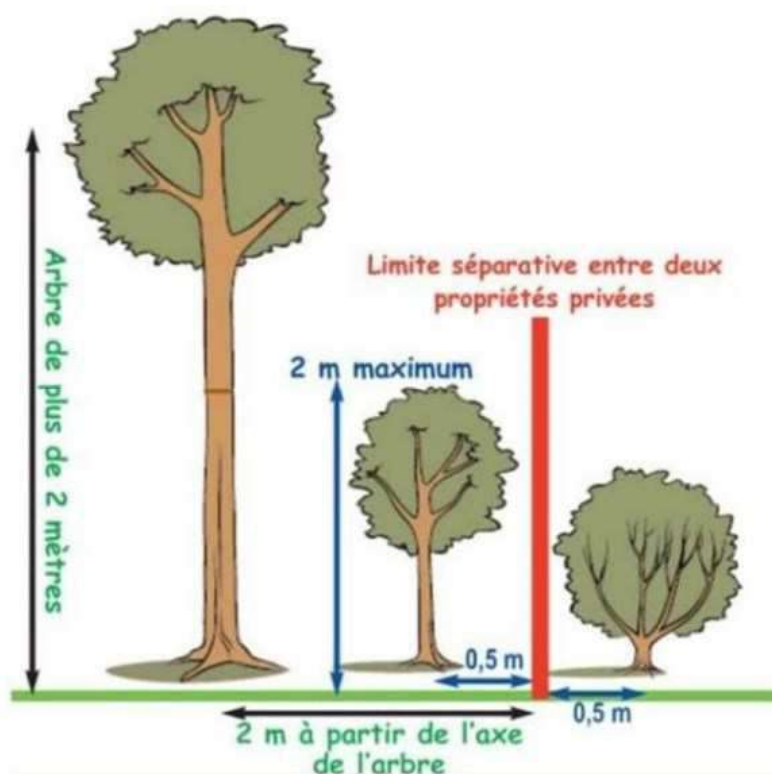
- Lecture de courriers :
 - M. NOÉ, Mme Le ROUX et M. et Mme LE ROUX à propos des désagréments provoqués par les broyages de bois à proximité de chez eux par M. MAUNY.
Un arrêté municipal a été pris pour interdire les activités bruyantes et poussiéreuses à moins de 500 m des habitations. M. MAUNY doit déménager son activité sur une plateforme située à 900 m des habitations.
 - Mme MARIN car elle n'a pas pu inscrire ses enfants au centre de loisirs de Joigny.
La ville de Joigny demande une participation aux communes extérieures de 20,00 €/jour/enfant inscrit. Le Maire a demandé à la CCJ d'étudier la prise de compétence « Centres de Loisirs » par la Communauté de Communes.
 - M. CARRA qui demande la location de l'ancien local des pompiers pour s'en servir comme garage.
- Le gendarme référent de la commune est muté, nous sommes en attente de la nomination du nouveau ou de la nouvelle.
- Demande de la population pour une nouvelle opération de broyage de branchages. Nous attendons le feu vert de la CCJ.
- Affaire Gascard : l'audience au Tribunal Judiciaire de Sens a eu lieu le 9 août 2023. La décision était attendue ce jour (19 septembre 2023) mais nous sommes sans nouvelles.
- L'adressage est quasiment terminé. Les dernières vérifications sont à faire avant le 1^{er} juillet 2024.
- Les travaux de relevage des tombes sont terminés et réceptionnés. Il reste une plaque à

En direct de la mairie

faire pour l'ossuaire des « Morts pour la France ».

- L'éclairage public est rallumé depuis le 1^{er} septembre 2023.
- Les formations à l'utilisation du logiciel COSOLUCE sont en cours.
- La société SOLUCOM, basée dans l'Aube, va proposer un devis de vidéosurveillance prochainement
- SDEY : les travaux de passage en LED sont reportés à 2024 et La Fourchotte est réintégré.
- La mare de La Fourchotte sera nettoyée courant octobre.
- Une réunion de toutes les associations brionaises se tiendra le 26 septembre prochain pour mettre en place le calendrier des manifestations 2023 / 2024.
- Des devis sont en cours pour le renouvellement des chaises de la salle des fêtes.
- La constitution des colis de fin d'année des aînés est en cours d'étude.
- Une rôtisserie s'est installée sur le marché ainsi que M. Benoît CALLÉ, apiculteur brionais.
- La rentrée scolaire s'est bien passée. Le nouveau mobilier scolaire arrive le 20 septembre.
- Un rappel doit être fait sur la taille des haies.
- La haie à l'entrée de Brion route de Migennes n'est toujours pas taillée.
- Aboiements répétitifs de chiens rue du Vaunoyer.
- Projet de M. Christophe Mauny d'installation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles de sapins de Noël.

TAILLE DES HAIES - ÉLAGAGE DES ARBRES



Conformément à la loi (articles 671 et suivants du Code Civil, D161-24 du Code Rural), les arbres et les haies doivent être taillés de façon à ne pas dépasser la limite de propriété, que ce soit avec la voie publique (rue, trottoir, chemin communal) ou le voisinage.

La commune ou les voisins ont donc le droit de réclamer l'élagage si celui-ci n'est pas assuré. En revanche, ils n'ont aucun droit de procéder eux-mêmes à cet élagage.

Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les câbles aériens (électricité ou téléphone).

Un certain nombre de haies et d'arbres dans Brion et La Fourchotte contreviennent à ces règles. Nous demandons aux habitants concernés de se mettre en conformité avec la réglementation.

En direct de la mairie

ORANGE - FIN DU RÉSEAU CUIVRE

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard en janvier 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre opérateur, vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.



Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard en janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Pour approfondir ce sujet : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

En direct de la Mairie

DRONES DE LOISIRS

Nous vous rappelons que :

- Le drone ne peut pas survoler des personnes
- Le drone ne doit pas filmer des personnes sans leur consentement
- Le drone ne peut pas voler pendant la nuit
- Le drone doit rester dans le champ de vision de son propriétaire.
- Le vol de drone de loisirs est strictement interdit en ville, que ce soit dans la rue, au-dessus des habitations ou même dans un jardin public.



Si le propriétaire du drone souhaite l'utiliser pour un usage professionnel, pour faire des prises de vue par exemple, il doit obligatoirement faire une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile et déclarer le drone comme drone professionnel. Bien entendu, même l'usage professionnel d'un drone est soumis à législation pour protéger les particuliers et leur droit à l'image.

Nous remercions les utilisateurs de respecter ces quelques consignes.

BROYAGE DE BRANCHES

La campagne de broyage de branches de la CCJ reprend pour cet automne. Vous pouvez donc déposer vos branchages, d'un diamètre maximum de 10 cm, au lieu habituel, derrière le cimetière.

Attention, une subtilité à partir de maintenant : plus de thuya car les agents se sont aperçus que ça bloquait les rotors de broyage.

Nous comptons sur le civisme de tous pour que cette opération puisse continuer sans encombres et que seuls des branchages soient déposés. Jusqu'à maintenant cela s'est très bien passé, il faut que ça continue.

Merci pour votre implication.



CAMPAGNE DE BROYAGE

Venez déposer vos branchages !

**Du samedi 4 novembre
au dimanche 19 novembre**

Point de dépôt de votre commune :
derrière le cimetière
MAIRIE DE BRION

Branchages de diamètre max. 10 cm

Les branchages collectés seront broyés
en fin de campagne.
Cette action contribue à la préservation
de l'environnement et vous évite
d'aller en déchèterie !

Communauté de Communes du Jovinien
11 Quai du 1er Dragons 89300 JOIGNY
03.86.62.47.95 / accueil@ccjovinien.fr



UN AMI DE ROGER LATA EN VISITE À BRION

Le mardi 19 septembre 2023, en début d'après-midi, M. Muzard se présente à la Mairie de Brion comme un ami de Roger Lata.

Je l'ai reçu à la Mairie et il m'a raconté son histoire : M. Muzard a très bien connu Roger Lata, qui habitait La Fourchette. Ils ont fait connaissance lors de leur service militaire en Allemagne, en Forêt Noire. Ils y ont fait ensemble leur stage d'opérateur radio. M. Muzard est venu rendre visite à Roger Lata, lors de ses permissions, à La Fourchette.

À la fin du stage d'opérateur radio, leurs chemins se séparent. M. Muzard reste en Allemagne en tant qu'instructeur tandis que Roger Lata part pour l'Algérie, comme beaucoup de jeunes hommes à cette époque troublée. Ils ne se reverront plus.

Le 25 mai 1960, Roger Lata meurt en sautant sur une mine. Il lui restait 15 jours à faire avant d'être libéré des obligations militaires. M. Muzard viendra à Brion assister aux obsèques de son ami.

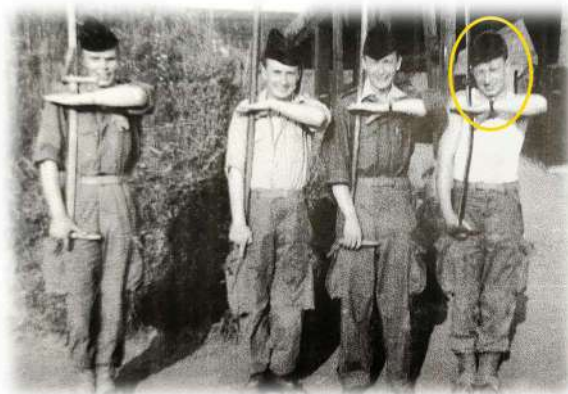
Ensuite, j'ai emmené M. Muzard à la stèle de La Fourchette, rue Roger Lata, au Monument aux Morts de Brion et sur la tombe de son ami au cimetière, sur laquelle il s'est recueilli quelques instants.

Ce fut une après-midi pleine d'émotion pour M. Muzard, mais aussi pour moi car ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre un compagnon de route d'un Mort pour la France de la Commune.

À cette occasion, il m'a remis quelques photos scannées de Roger. Il est cerclé de jaune sur les photos.

J'ai même eu une autre partie de l'histoire par ma mère quelques temps plus tard. Elle se rappelle très bien cet événement, d'autant plus que c'est Georges BOUARD, le Maire de l'époque, son père et mon grand-père, qui a dû aller annoncer le décès de Roger à sa famille. Elle se rappelle également la cérémonie des obsèques très impressionnante pour la petite fille de 12 ans qu'elle était à l'époque.

Roger Lata repose au cimetière de Brion et l'entretien de sa tombe, par décision du Conseil Municipal d'alors, est à la charge de la Commune de Brion.



Nos associations

De Brion à Brion

Rassemblement des Brion de France :



30 personnes ont représenté notre village de l'Yonne les 21, 22 et 23 juillet 2023 dans la Vienne.

Le vendredi, après les retrouvailles et les habituelles dégustations de spécialités régionales, nous avons pu profité d'un feu d'artifice. Le samedi s'est déroulé sur le thème du passé : Nous avons visité le musée du Cornemier avec des scènes qui décrivent comment vivaient nos aïeux avant la 1ère guerre mondiale. Un spectacle d'oiseaux, « Les Géants du Ciel » à Chauvigny, nous a permis de découvrir la fauconnerie. Nous avons fini la journée du samedi avec nos amis de la Vienne à l'occasion d'un dîner dansant. Cette année a été particulière, car la traditionnelle messe du dimanche matin a été célébrée par le Père Jean-Louis, qui officie habituellement à Migennes, et qui nous a accompagné durant toute cette rencontre.

Comme vous l'avez constaté en 2022, l'organisation d'une rencontre entre brionnais nécessite beaucoup de bénévoles et de finances. C'est pour ces raisons que le Président de l'association des Brion de France nous a annoncé avec peine qu'il n'y aura pas de rencontre en 2024 dans le Maine-et-Loire comme prévu initialement.

À vos agendas :

réservez votre soirée du 29 juin 2024 : Une soirée bourguignonne se prépare !



Nos associations

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes est extrêmement ravi d'avoir passé cette année avec vous et tout le village au travers de ses différentes activités.

Le quatuor féminin qui compose le bureau tient à remercier du fond du cœur TOUS les participants et aidants, sans qui le comité des fêtes ne pourrait continuer.

Le comité remercie également les employés communaux qui apportent un soutien logistique et manuel dans toutes les manifestations.

Le comité des fêtes va s'efforcer d'innover pour les prochains rendez-vous et compte sur vous pour proposer vos idées.

Vous pouvez contacter le comité par le biais de son mail : cdfbrion@outlook.fr ou par le biais de Messenger sur Facebook.

Séverine, Julie, Mélanie et Stéphanie vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver l'année prochaine en pleine forme.
Prenez soin de vous.



AGENDA

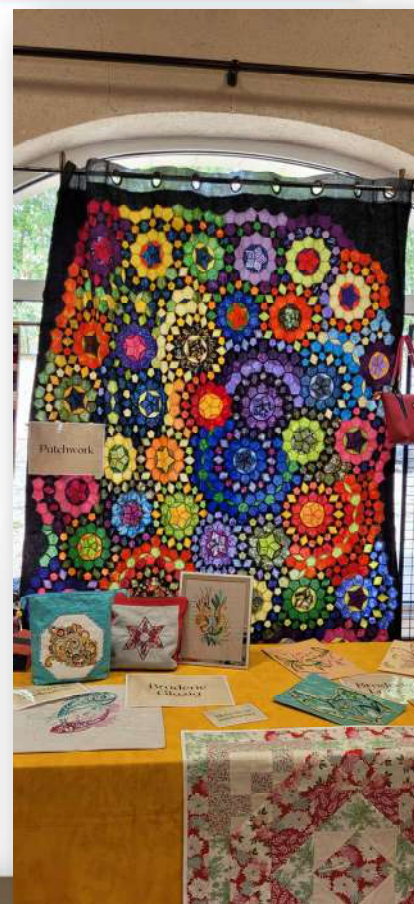
26 novembre 2023 :	Marché de Noël (salle des fêtes « Les Granges du Château »)
9 décembre 2023 :	Concert de Noël des Croq'Notes (Église Saint Phal)
17 décembre 2023:	Ateliers de Noël (8 place de l'Église)
14 janvier 2024 :	Vœux du Maire et du Conseil Municipal (salle des Fêtes « Les Granges du Château »)

Nos associations

DENTELLE DANS L'YONNE

Vous avez été nombreuses et nombreux à venir nous rencontrer lors de notre week-end d'exposition les 21 & 22 octobre dernier à la salle des fêtes et l'ensemble des dentellières vous en remercie chaleureusement.

« Magnifique ! Que de jolis travaux avec beaucoup de maîtrise et des techniques riches et différentes, bravo à toutes », « Jamais je n'aurai imaginé de telles beautés, j'en ai pris plein les yeux ! », voici vos retours dans notre livre d'or ! C'est promis, nous recommencerons cette belle expérience.



Le Marché

Le marché continue sur la place de l'Église :

Le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

On peut aussi commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Rôtisserie Les Petits Plaisirs Sucrés Salés

Valérie vous propose poulets, travers, andouillettes, jambonneaux rôtis

Fruits et légumes

M. Baron

Légumes de sa production et fruits de saison

Benoît CALLÉ

Apiculteur de Brion, vous propose ses miels

Et bien sûr tous les jours

Le Distributeur de Pain et Viennoiseries

Du boulanger de Charmoy Romain Courtin

qui est approvisionné 365 jours par an et 2 fois dans la journée si nécessaire.



Ça s'est passé ...

Collégiens



Le 30 juin nous avons pu rencontrer les futurs collégiens de notre commune.

Autour d'un goûter nous avons échangé sur leur avenir et leur avons offert des calculatrices pour les féliciter de leur passage en 6^e.

Fête Nationale

C'est sous un soleil radieux qu'une partie des habitants de la commune et de communes avoisinantes ont investi la cour des Granges du château en ce 13 juillet 2023.

Les échanges se sont faits dans la joie et la bonne humeur et en toute convivialité autour d'un repas tiré du sac.

La soirée a été animée en 2 temps par la troupe de transformistes « Plumes en Folie » sur le thème des années 80 afin de pouvoir faire la retraite aux flambeaux à une heure raisonnable pour les plus jeunes.

Tout le monde a pu profiter de la soirée en chantant et en dansant.

Rendez-vous l'année prochaine pour célébrer la fête nationale dans une ambiance aussi festive !



Ça s'est passé ...

Jardins en fête



Le lundi 28 août dernier nous avons reçu une quarantaine de visiteurs pour le colombier suivi d'un concert donné par Matthieu Camillieri, célèbre violoniste habitant Joigny.

Tout avait bien commencé quand une pluie battante s'est invitée en cette fin de journée. Heureusement nous avons pu nous réfugier à la salle des fêtes pour écouter et apprécier au sec ce beau concert.

Vide-greniers de La Fourchotte

Le vide greniers de La Fourchotte a connu le succès grâce à une météo estivale, des habitants très impliqués et des bénévoles efficaces. Rendez-vous l'année prochaine.



Ça s'est passé ...

Loto du Comité des Fêtes



Le loto organisé par le Comité des Fêtes a connu un franc succès en affichant complet. Comme chaque année, de très beaux lots étaient à gagner et les participants ont passé une bonne après-midi.

Concert Gospel des Croq'Notes

Les Croq'Notes ont régalié nos oreilles lors de leur concert Gospel le samedi 14 octobre 2023.

Classiques et chants un peu moins connus étaient au rendez-vous. Les spectateurs furent nombreux également.

Rendez-vous pour le concert de Noël !



Ça s'est passé ...

Tri des Biodéchets



Une réunion organisée par la Communauté de Communes du Jovinien à la salle des fêtes « Les Granges du Château » en octobre dernier a rassemblé des habitants de Looze, Bussy-en-Othe et Brion. Le Président de la CCJ, Nicolas SORET, est venu expliquer aux habitants la nouvelle réglementation en matière de tri des biodéchets, applicable au 1^{er} janvier 2024.

Cérémonie du 11 novembre

Vous étiez nombreux le 11 novembre dernier pour la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin à la première guerre mondiale.

La météo nous a laissé ce jour-là un répit sans pluie.

Merci à tous, vous nous avez encore prouvé que le Devoir de Mémoire était important à Brion.



Ça va se passer...

Ateliers de Noël

**Pour les enfants
de la commune
jusqu'à 15 ans**

Le 17 décembre

À 14h00

Au 8 place de l'église

**Confection de la décoration du
village, goûter...**

Nos aînés

Rencontre avec Thérèse Froissart notre doyenne de Brion / La Fourchette qui m'a reçue très gentiment chez elle pour me raconter son parcours.

Thérèse est née le 14 septembre 1932 à Tonnerre. Elle est la fille unique de M. et Mme Minard. Ses 2 parents étaient enseignants à Tonnerre et ses environs.

La guerre arrive. En 1940 sa maman institutrice est révoquée par le régime de Vichy. La famille doit quitter le logement de fonction.

Le 4 mars 1942, son père Abel Minard, qui faisait partie d'un réseau de résistance, est arrêté. Il sera fusillé 1 mois et demi plus tard le 25 avril 1942 à Auxerre. Thérèse avait 10 ans... Il est maintenant enterré à Brion après avoir été enterré au carré des fusillés à Auxerre.

Thérèse et sa mère sont venues se réfugier chez la grand-mère paternelle à La Fourchette, maison dans laquelle elle habite toujours. Puis Thérèse va habiter à Paris chez une tante et est scolarisée au lycée Laconal jusqu'en 3^{ème}. Elle a bien aimé cette période dont elle a profité pour visiter tous les musées de Paris.



Puis retour dans l'Yonne. Elle entre au lycée de Joigny où elle obtient son Bac malgré des notes exécrables dans les matières scientifiques !!!! (c'est elle qui le dit).

Elle rencontre Roger Froissart à La Fourchette et se marie à la mairie de Brion en 1952 à l'âge de 20 ans. Ils se sont installés à Paris dans le 9^{ème} arrondissement. Elle travaillait aux impôts et son mari, après avoir été militaire, est devenu chauffagiste. Au bout de 7 ans ils reviennent à La Fourchette. Elle travaille de nouveau aux impôts où elle deviendra au fil des années contrôleur divisionnaire.

Sa fille unique Marie-Abel naît en 1961. Malheureusement Thérèse se sépare de son mari. Elle travaille jusqu'en 1995.

En 2001, elle est atteinte d'une tumeur cancéreuse au cerveau. Elle est opérée à l'hôpital Lariboisière à Paris. Elle en sort handicapée mais relativement indépendante.

En avril dernier un nouveau problème de santé l'a amenée à être hospitalisée. Puis elle passe 2 mois au Petit Pien en rééducation. Elle est rentrée chez elle après le 15 août. Elle est maintenant très dépendante et a besoin d'aide au quotidien. En revanche, elle est extrêmement présente intellectuellement.

Elle a 2 petits-fils, Abel et Léo, qui sont très gentils avec elle.

Dans sa vie Thérèse a eu une passion, elle adorait les chats. Elle en a eu jusqu'à 13 en même temps !!

Ce moment convivial s'est terminé par une dernière phrase de sa part : " J'aime La Fourchette".

École buissonnière

École primaire Hélène Gamet

LA GRANDE LESSIVE

Le 19 octobre dernier, c'était jour de grande lessive à l'école Hélène Gamet. Les enfants ont exposé leurs œuvres sur la place de l'Église où les habitants ont pu venir les admirer. Bravo à eux pour leur magnifiques dessins sur le thème « Avec ou sans eau », un thème d'actualité.



NOUVEAU MOBILIER

Nos petits écoliers de maternelle ont pu découvrir, le 21 septembre, du nouveau mobilier scolaire : 3 nouvelles tables et un lot de 10 chaises réglables en hauteur. Petit à petit nous essayons de renouveler l'ameublement de notre école.



Papill'ons et papill'ottes

Feuilleté de Monsieur Seguin

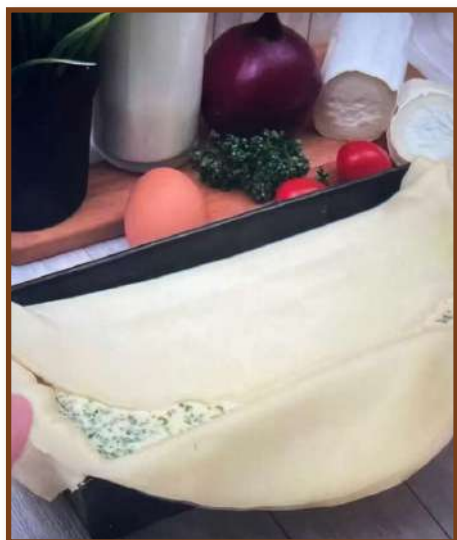


Ingrédients :

- Un moule à cake
- Une pâte feuilletée
- 6 œufs
- 35 cl de crème fraîche entière
- Un oignon, sel et poivre (persil selon vos goûts)
- 150 g de lardons
- 2 bûches de chèvre



- Dans un moule à cake déposer délicatement la pâte feuilletée.
- Dans un saladier, versez les six œufs avec la crème, battre en omelette, saler et poivrer (persil). Mettre de côté.
- Faire revenir l'oignon et les lardons, retirer l'excès de gras, laisser refroidir et les rajouter dans le saladier.
- Prendre les deux bûches de chèvre : en déposer une au milieu de la pâte feuilletée et couper la deuxième bûche en deux en complétant dans la longueur (voir les photos)
- Recouvrir avec la préparation du saladier.
- Refermer l'ensemble avec la pâte feuilletée.
- Mettre au four pendant 40 minutes à 180°
- Servir tiède...



BON APPÉTIT BIEN SÛR !

REPONSES AU SUDOKU DU BRIOTTIN N°23

6	4	9	8	5	1	3	2	7
3	8	7	2	4	9	6	1	5
5	1	2	7	3	6	9	8	4
2	6	4	9	1	3	5	7	8
1	7	3	4	8	5	2	9	6
9	5	8	6	7	2	1	4	3
8	9	5	1	6	4	7	3	2
4	2	6	3	9	7	8	5	1
7	3	1	5	2	8	4	6	9

CHAMPIONS !



Après le football et la pétanque voici :

- L'équitation, avec **Lucie MAUNY**, vice championne de France de TREC (Techniques de Randonnée Équestre de Compétition) par équipe en catégorie "Club Élite" à Lamotte-Beuvron.
- La natation, avec **Pascal BUREAU**, ancien Maire de Brion (de 2000 à 2008) qui réalise une très belle 3e place aux championnats de France Masters C8 sur 50 mètres dos.

Félicitations à tous les deux ! Les Brionais sont fiers de vous !

Vivement le prochain numéro ...